

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

---

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CL80

présenté par  
M. Aboubacar

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

À l'article L. 182-25 du code rural et de la pêche maritime, supprimer les mots « et en particulier l'exercice du droit de préemption ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En l'absence de création d'une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) à Mayotte, certaines missions dévolues à cet établissement ont été transférées à l'Agence des Services et des Paiements (ASP).

Le calendrier de la création d'une SAFER à Mayotte n'étant pas encore connu, il convient de confier à l'ASP de Mayotte l'ensemble des missions dévolues aux SAFER.